



Les évaluations nationales en CE1 et CM2

Jusqu'en 2008, des évaluations nationales existaient depuis plus de vingt ans : placées en début de cycle 3 (CE2), à l'entrée au collège (sixième) et au lycée (seconde), elles faisaient partie des outils d'aide au diagnostic des difficultés et au repérage des lacunes dans les apprentissages. Après quelques ajustements nécessaires, elles avaient été rapidement admises par l'ensemble de la communauté éducative et par les enseignants en particulier.

En effet, analysées en équipe, elles permettaient d'établir des projets de cycle et de penser les articulations et continuités entre cycles.

Les modalités mises en place à la rentrée 2008 sont en rupture complète avec ce processus.

Placées en milieu de CM2 et fin de CE1, les nouveaux protocoles mesurent les acquisitions de chaque élève selon un code binaire juste / faux. Le nombre d'items réussis définit le groupe dans lequel se situe chaque élève.

Pour le ministère, ces évaluations doivent permettre un meilleur pilotage du système. Les modalités adoptées répondent donc à cet objectif et non à celui d'aider les élèves ou de fournir des outils aux enseignants. Dans un premier temps, le ministère avait même annoncé son intention d'afficher les résultats école par école. La mobilisation des enseignants et des parents a obligé Xavier Darcos à revenir sur ce choix et à assurer qu'il n'y aurait pas de mise en concurrence des écoles, mais le risque plane toujours...

Dans un rapport parlementaire d'octobre 2009, deux députés du groupe UMP à l'Assemblée nationale notent : « *A l'évidence, les modalités d'organisation de ces premières évaluations peuvent être améliorées, que ce soit sur le contenu ou le calendrier en concertation avec les principaux syndicats d'enseignants et de parents d'élèves* ». Ils concluent en disant : « *L'évaluation gagnerait à devenir un outil de pilotage pédagogique au service de l'élève.* ». Ils ajoutent « *qu'une concertation approfondie avec l'ensemble des acteurs est indispensable* » car elle a fait « *assez largement défaut* ».

Pour le SNUipp, l'évaluation est partie intégrante de nos pratiques professionnelles. Les outils d'évaluation doivent être avant tout au service des élèves. Ils doivent constituer une aide pour les enseignants pour repérer les réussites et les difficultés des élèves. Ils doivent être l'occasion de mettre en place un véritable travail d'équipe.

Or, ces évaluations ne servent ni aux élèves, ni aux enseignants ni aux familles. Elles mettent les élèves artificiellement en échec. Le calendrier pour le CM2 est absurde. Placées en janvier, les évaluations portent sur des notions non encore étudiées. Leur finalité, au seul service du pilotage par les chiffres, constitue une rupture culturelle. Ces évaluations ne répondent pas aux besoins des élèves et elles constituent un levier de mise en œuvre de programmes par ailleurs contestés.

Le SNUipp refuse qu'elles soient un outil au service d'une mise en concurrence des écoles et de l'évaluation des enseignants.

Le manque de rigueur scientifique se traduit par la présence d'exercices trop difficiles, faisant parfois appel à des compétences non exigibles à ce niveau de scolarité. Le mode de correction ne permet pas d'évaluer les réussites partielles, par exemple la dictée au CM2, les opérations en CE1. Un élève peut avoir 0 quand la plupart des réponses sont justes. Alors qu'il est essentiel de valoriser les progrès de chacun, ce sont les échecs qui sont mis en avant.

Les modifications apportées en 2010 sont à mettre à l'actif des mobilisations des années passées : non publication des résultats école par école, codage plus fin mais seulement sur 1/3 des items (pouvoir coder une « non-réponse »), élaboration des tests plus rigoureuse... Pour

autant la version 2011 n'est toujours pas satisfaisante. Le SNUipp rappelle qu'il en demande l'abandon

Le mauvais étalonnage des évaluations en 2010, qui perturbait la comparaison avec celles de 2009, en particulier en mathématiques, a obligé le ministère à faire appel aux services de la DEPP (Direction de la performance et de la prospective). A la suite de ce cafouillage supplémentaire, il a réuni syndicats et parents d'élèves pour améliorer le dispositif. Il se dit prêt à éclaircir les objectifs, à travailler à l'élaboration des exercices avec les statisticiens du ministère et à étudier la possibilité d'en faire un outil aidant au repérage des difficultés...

Las ! Pour cette année le calendrier n'a pas changé ;

Le SNUipp a été reçu, à sa demande, par la Direction de la performance et de la prospective (DEPP) mardi 4 janvier sur la question des évaluations. Le codage a évolué pour environ 1/3 seulement des items : 2 codes ont été rajoutés, à destination des enseignants pour indiquer si l'élève a répondu partiellement sans erreur, ou avec erreur. Le livret du maître devait donner des pistes aux enseignants pour l'analyse des erreurs... Et quelle analyse !

Exemples : item 28 : « l'élève a moins de 5 mots invariables correctement écrits : il a des difficultés à mémoriser leur orthographe ». item 50 : « l'élève n'a pas copié entièrement le texte : il peut avoir manqué de temps ». items 43 « l'élève peut avoir inversé les réponses ou répondu au hasard ». items 81 et 82 : « les erreurs peuvent porter sur une maîtrise insuffisante des techniques opératoires, notamment sur la retenue ».

Sans parler de l'absurdité des objectifs affichés :

Exemples : items 17-18-19-20 « identifier le verbe et le sujet (sous forme d'un nom propre, d'un groupe nominal ou d'un pronom personnel) ; reconnaître le complément d'objet (direct et indirect) ; reconnaître le complément du nom » : aucun nom propre, aucun COI, ni aucun exercice portant sur le complément du nom...

La remontée des résultats, quant à elle, reste binaire. Un peu comme si le ministère disait aux enseignants qu'ils pouvaient s'amuser à coder plus finement, mais que cela ne l'intéressait pas pour sa communication « grand public » qui continuerait à se faire sur le mode « tout faux ou tout juste ».

Ce qui importe pour le ministère, c'est de pouvoir disposer de « résultats électroniques » (statistiques) lisibles, destinés à l'opinion publique et aux médias qui ne se privent pas d'établir des comparatifs, académies par académies et un jour prochain sans doute écoles par écoles. Ce dispositif d'évaluations va d'ailleurs servir à alimenter un « Livret Personnel des Compétences », qui suivra les élèves tout au long de leur scolarité selon un même modèle national qui doit être informatisé pour tous les établissements scolaires du second degré à la rentrée 2010 et à la rentrée 2011 pour le premier degré.

Non seulement le livret de compétences figera les élèves dans leur passé, mais il pourra être utilisé pour les projeter de manière prédictive dans leur futur. Ainsi, de la même manière que certaines offres d'emplois ne sont plus maintenant proposées aux chômeurs qui n'ont pas les compétences requises, certaines filières pourront être automatiquement fermées aux élèves qui n'auront pas validé au bon moment les compétences évaluées au cours de leur scolarité.

Ce système « évaluations binaires – livret électronique de compétences » rendra les familles responsables de la validation des compétences scolaires et extra-scolaires de leurs enfants et renverra l'échec scolaire, comme les problèmes de chômage, à une responsabilité individuelle. Un excellent moyen d'ouvrir le marché de l'éducation et de la culture aux intérêts privés... en donnant l'impression aux parents qu'ils maîtrisent mieux ce qui arrive à leurs enfants !

Pour le SNUipp le ministère campe sur des positions qui ne conviennent pas.